

Tous les ans, quatre villes nouvelles sont construites sur le territoire suisse

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie**

Band (Jahr): **57 (1959)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Vocabulaire multilingue de la F. I. G.

Le Comité exécutif de la Commission du Dictionnaire technique de la Fédération internationale des géomètres s'est réuni en session ordinaire à Francfort-sur-le-Main du 12 au 17 octobre 1959 pour poursuivre ses travaux. Il s'agissait notamment d'examiner les observations d'ordre général reçues à ce jour, relatives à l'édition provisoire dudit vocabulaire, et de fixer les principes essentiels concernant l'édition définitive.

Nous rappelons, à cet effet, l'apport si important des trois instituts ci-après nommés qui, par leur collaboration dévouée, gratuite et constante, permettent la réalisation de l'œuvre qui nous a été confiée:

Institut Géographique National, à Paris,
Institut für Angewandte Geodäsie, à Francfort-sur-le-Main,
Royal Institution of Chartered Surveyors, à Londres.

Nous fixons un *dernier et ultime délai* expirant le *30 janvier 1960* pour adresser au président soussigné, à Pully, Villa Ittis, chemin du Val-d'Or, les observations qu'il y aurait lieu de formuler à l'édition provisoire du Vocabulaire, en précisant qu'après ce délai aucune suggestion ou proposition ne pourront être retenues.

Ceci est justifié par le fait que nous passerons ensuite à l'impression définitive, à Francfort-sur-le-Main, du *Vocabulaire multilingue de la F. I. G.* afin qu'il soit prêt assez à temps pour être remis lors du prochain Congrès international des géomètres à Vienne en 1961.

Le Président de la Commission I
Louis Hegg

Tous les ans, quatre villes nouvelles sont construites sur le territoire suisse

ASPAN. Lors d'un exposé qu'il présentait récemment à Neuchâtel devant les membres de la Société des ingénieurs et architectes, M. Georges Béguin, vice-président de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, déclarait: «Avant de construire sa maison, sa route ou son pont, le maître de l'ouvrage en conçoit et en fait faire le plan. On ne saurait imaginer quelle construction que ce soit sans ce plan, travail intellectuel préparatoire. L'architecte et l'ingénieur mettent au service du maître de l'œuvre leurs connaissances et leurs conseils; ils ne sont toutefois que ses mandataires.

«Ce qui est vrai, ainsi, pour construire une maison, une route ou un pont, l'est tout autant, sinon davantage, pour répartir sur le territoire tout ce qui va s'y construire. On a peine à concevoir que personne n'aurait pensé, au préalable, à fixer sur le sol les emplacements des constructions et les données générales qui formeront le plan d'aménagement du territoire communal, cantonal et national.

D'où, tout naturellement, le souci de la collectivité humaine pour établir, assez à l'avance, le plan d'aménagement de son territoire. La communauté qui négligerait d'établir de tels plans ressemblerait fort au maître de l'œuvre qui ouvrirait le chantier de construction de sa maison, de sa route ou de son pont sans en avoir, au préalable, dessiné les plans.»

Or, notre territoire va, cela est sûr, se couvrir d'innombrables constructions au cours des années à venir.

Ainsi verrons-nous prochainement s'ouvrir d'importants et nombreux chantiers routiers. Les deux premières étapes, qui seront terminées en 1980, représentent 1670 km pour les routes nationales de 1^{re}, 2^e et 3^e classe (routes nouvelles) et une surface d'environ 25 millions de m². Les tracés ne devant pas être sinueux, les ingénieurs routiers passeront outre les vallonnements et les monticules, les courbes de niveau, les forêts, les prés et les rivières. D'autre part, ces routes seront jalonnées de postes de distribution d'essence, de motels, de kiosques, de panneaux de publicité.

Il faut également s'attendre à l'apparition en Suisse de la navigation fluviale intérieure. C'est inéluctable pour notre propre salut économique, car le transport des marchandises par la voie d'eau est bien meilleur marché que par le rail ou la route. On peut donc raisonnablement prévoir la création, dans un délai de quinze ou vingt ans, d'un premier tronçon qui fera d'Yverdon l'arrière-port de Rotterdam. Mais qui dit voie navigable dit également installations portuaires de tout ordre. Déjà Neuchâtel, Fribourg et Yverdon prennent des mesures. On peut être certain que Brugg, Soleure et Bienne ne dormiront point.

Quant à la construction d'habitations, elle est considérable. A ce sujet, les données statistiques sont éloquentes. Elles nous montrent que, bon an, mal an, nous construisons en Suisse de quinze à vingt mille bâtiments nouveaux. Précisons qu'il ne s'agit pas là d'une activité sporadique, mais bien d'une situation stable et qui suit une courbe assez régulièrement ascendante. Or, cela représente, pour une seule année, la création sur notre territoire national de quatre villes de l'importance de Neuchâtel. *Dans les dix prochaines années, la Suisse verra donc apparaître l'équivalent de quarante villes nouvelles de moyenne importance.*

Convenons que tous ces travaux sont d'une ampleur et d'une importance telles que nous ne saurions plus longtemps en rester au système de la petite semaine. Il ne faut pas oublier que, *toutes les trois secondes, un mètre carré de notre territoire échappe à l'exploitation agricole pour être construit.* Ces réalisations et la menace qui pèse, du même coup, sur notre agriculture (c'est-à-dire sur notre ravitaillement) devraient nous inciter à voir grand et à organiser ce qui se fait.

Or, en matière de constructions de maisons, d'entreprises industrielles, en matière de plan d'aménagement du territoire, aucune compétence fondamentale n'ayant été déléguée expressément à l'Etat central, le pouvoir et la souveraineté appartiennent aux cantons, lesquels, à leur tour, les attribuent en tout ou en partie à leurs propres communes. Le plan

est une inconnue à l'échelon de l'administration suisse. Ce qui revient à dire que *notre plan d'aménagement du territoire national sera établi lorsque chacune de nos 3101 communes aura, d'entente avec ses voisines et en pleine coordination, établi son propre plan*. Voyons donc ce que font ces communes.

«Sur les 3101 communes suisses, déclare M. Georges Béguin, on constate que seules 882 communes possèdent une réglementation ou des plans d'aménagement des constructions sur leur territoire. Cela représente ainsi, pour l'ensemble du pays, une moyenne de 28,5 %. N'est-ce pas inquiétant? A peine le tiers de nos communes suisses a jugé nécessaire, jusqu'à présent, de réglementer la construction ou l'aménagement du territoire communal. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que n'importe qui peut constater chez nous: un grand désordre dans la construction et dans l'aménagement des territoires communaux.»

Et l'on constate que sur le total des 949 communes que compte la Suisse romande, *seules 179 communes possèdent des règlements de construction ou des plans d'aménagement, ce qui représente en moyenne à peine le 19 % de l'ensemble*. C'est dire que, si dans toute la Suisse le 28,5 % des communes a fait quelque chose, en Suisse romande nous sommes bien en dessous de la moyenne générale du pays.

«Et pourtant, l'établissement de plans d'aménagement bénéficie de la sollicitude financière de la Confédération suisse... La subvention fédérale va de 10 à 30 % du montant des frais d'établissement de ces plans, la part cantonale devant être égale à celle de l'Etat fédéral.

Or, la Centrale fédérale des possibilités de travail, qui est l'organe compétent en cette matière, n'est appelée que très rarement à octroyer des subventions pour ce genre de dépenses. *Les crédits sont là, mais personne, ou à peu près personne, n'en fait usage*, au grand regret de la centrale intéressée.

... Il faut bien constater, avec beaucoup d'amertume, que notre peuple somnole et qu'il n'a pas compris qu'il vaudrait mieux prévenir que guérir.»

Ce qu'on trouve dans nos rivières

ASPAN. Les cours d'eau ont toujours charrié détritiques et débris – particulièrement en période de crues; mais cette pollution naturelle était régulièrement éliminée par la fonction auto-épuratrice des eaux: des montagnes à la mer coulait une eau pure et saine.

Il n'en est plus ainsi depuis que les populations humaines, croissant et multipliant, y déversent les rebuts de la civilisation moderne: résidus industriels, ordures, produits de lessivage des routes et des champs, eaux usées, déchets d'abattoirs et même cadavres d'animaux viennent s'ajouter aux débris végétaux, au gravier et à la terre que les cours d'eau arrachent à leurs rives. La navigation et les industries contribuent à grossir ce